

REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ECHUES AVIS MUNICIPAL

Le Maire de Bubry,

INFORME

Que les concessions indiquées ci-dessous sont arrivées à échéance et n'ont pas été renouvelées à ce jour par le concessionnaire ou ses ayants droits.

Les familles souhaitant conserver et renouveler les concessions sont invitées à se présenter en Mairie.

A défaut de cette formalité et passé la date du 31/12/2024, la Commune procèdera à l'enlèvement des ornements et monuments qui n'auront pas été enlevés par les familles. Comme le prévoit la législation en vigueur, la Commune disposera alors des terrains et pourra les réattribuer pour de nouvelles inhumations.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable à la porte de la mairie, à la porte des cimetières ainsi que sur le site internet de la Commune.

LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE

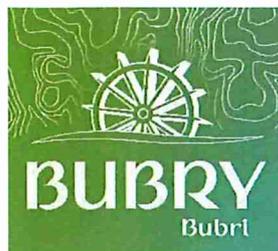
Cimetière	Emplacement	Concessionnaire	Date d'expiration	Date limite pour renouveler la concession
Saint-Yves n°2	38	BEDARD Yves	21/11/2019	20/11/2021
Bourg n°1	443	POEDRAS née DOUARIN Marie Louise	20/11/2022	19/11/2024
Bourg n°2	54	GUYOMARD Liliane pour GAILLY Suzanne	24/05/2023	23/05/2025
Saint-Yves	78 bis	LE BRUCHEC Hervé	06/02/2010	05/02/2012
Bourg n°1	156	NICOLAS Jacques	11/07/2011	10/07/2013
Cave-urne	9	RECULEZ Gaston	28/08/2016	28/08/2018
Saint-Yves n°2	67	COUDARD Caroline	27/08/2022	26/08/2024

Bubry, le 28/05/2024

Le Maire

Roger THOMAZO





PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON AVIS MUNICIPAL PREALABLE A LA PREMIERE CONSTATATION

Le Maire de Bubry,

INFORME

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence des cimetières,

Que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à ses articles L.2213-8, L.2223-17, L.2223-18, ainsi que les articles R.2223-12 et les suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est engagée dans les deux cimetières de la Commune,

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la date de la dernière inhumation date de 10 ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la constatation de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste ci-dessous,

Le lundi 08 juillet 2024 à 09h00 dans le cimetière du Bourg de Bubry

Le lundi 08 juillet 2024 à 11h00 dans le cimetière de Saint-Yves Bubry

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou éventuellement les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à assister audit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Que la possibilité est offerte aux familles de remettre en bon état de propreté et de solidité, la concession les concernant, dès à présent. A défaut, l'autorité municipale dressera le 1^{er} constat d'état d'abandon, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable à la porte de la mairie, à la porte des cimetières ainsi que sur le site internet de la Commune.

LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE

Cimetière	Emplacement	Date de l'acte	Concessionnaire	Inhumés
Bourg n°1	16			
Bourg n°1	27			
Bourg n°1	41	22/04/1948	LE HAY née PICHON Marie	
Bourg n°1	42	15/01/1923	GUYOMARD Victor	GUYOMARD Marie-Yvonne
Bourg n°1	61	12/12/1923	GAUTHIER Henri	
Bourg n°1	88	19/08/1949	LE MECHEC née TANGUY	LE MECHEC Louis
Bourg n°1	138			
Bourg n°1	156			
Bourg n°1	186			

Bourg n°1	205			
Bourg n°1	210			
Bourg n°1	229	17/07/1922	ROYANT née GORGET Mathurine	
Bourg n°1	234	08/12/1942	BOURBONNAY	
Bourg n°1	239			
Bourg n°1	271			
Bourg n°1	333			
Bourg n°1	353	08/04/1964	GICQUEL Louis	
Bourg n°1	376			
Bourg n°1	387			
Bourg n°1	413			
Bourg n°1	452			
Bourg n°1	460			
Bourg n°1	461			
Bourg n°1	471			
Bourg n°1	481	14/11/1962	LE MARRE née LE MARRE Nathalie	
Bourg n°1	506			
Bourg n°1	511	28/09/1960	HUBERT née GUYOMARCH Marie	HUBERT Georges
Bourg n°1	512	05/04/1946	GRAIGNIC née LE GOUIC Marguerite	
Saint-Yves n°1	105	03/09/1945	LE BRIS Joseph	SIMON Marie-Anne
Saint-Yves n°1	24			
Saint-Yves n°1	27			
Saint-Yves n°1	50			

Bubry, le 28/05/2024

Le Maire

Roger THOMAZO

